



CAHIER DES CHARGES TICKET COURSE

SAISON 2024/2025

1. PRESENTATION DU TICKET COURSE	1
1.1. IMPORTANT : INFORMATIONS ASSURANCES	2
1.2. QUESTIONNAIRE DE SANTE ET CERTIFIAT MEDICAL.....	2
1.3. CAS PARTICULIER : DELIVRANCE DU TICKET COURSE A DES COUREURS ETRANGERS.....	2
2. COMMANDE DES TICKETS COURSES	3
3. SYSTEMES DE DELIVRANCE DES TICKETS COURSES	3
3.1. SYSTEME INFORMATIQUE.....	3
3.2. AUTRE SYSTEME	3
4. RETOUR DES TICKETS COURSES DELIVRES	3
4.1. SYSTEME INFORMATIQUE (FICHER PDF OU TXT)	4
4.2. AUTRE SYSTEME (FICHER EXCEL)	4
5. FACTURATION	4

1. PRESENTATION DU TICKET COURSE

Le règlement des tickets courses est consultable ici : [Règlement complet](#)

Le ticket course est un titre de participation à certaines compétitions FFS :

- En ski de fond : les courses populaires régionales ou nationales inscrites au calendrier FFS ;
- En freestyle et snowboard : les courses inscrites au calendrier régional ou national, à l'exception des Championnats de France ;
- En télémark et rollerski : les courses inscrites au calendrier régional ou national ;
- Dans toutes les disciplines : les courses de promotion ;
- Dans toutes les disciplines : les courses *Esprit Racing* inscrites au calendrier, sous l'autorité et le contrôle du référent national *Esprit Racing* et dans la limite de trois tickets course par saison par personne.

Toutes les compétitions ouvertes aux tickets courses doivent impérativement figurer au calendrier fédéral (national ou régional) et ainsi disposer d'un codex.

Le ticket course est vendu 17 €, dont 5.95 € reviennent au comité d'organisation. La FFS percevra la différence à savoir 11.05 € par ticket délivré.



Le ticket course ne donne pas lieu à l'obtention de points et son titulaire ne figure pas dans le classement national FFS.

La durée de validité du ticket course est strictement limitée au jour de la course. Si une épreuve se déroule sur 2 jours, l'organisateur doit donc délivrer un ticket course par jour et par participant.

1.1. Important : Informations Assurances

Les garanties d'assurance et d'assistance proposées aux titulaires d'un ticket course sont présentées dans le dépliant "[Notice d'informations & déclaration d'accident Ticket Course](#)"

Ce dépliant devra obligatoirement être remis à chaque titulaire d'un ticket course. Il conviendra également de les informer que les conditions générales d'assurance et d'assistance complètes sont consultables sur notre [site internet](#).

1.2. Questionnaire de santé et certificat médical

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition n'est plus nécessaire pour les personnes titulaires du ticket course.

> **Les personnes majeures** doivent répondre à toutes les questions du [questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur](#). Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs des compétitions FFS concernées une [attestation « questionnaire de santé »](#) (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles au ticket course). Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

> **Les personnes mineures** doivent répondre, conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale, à toutes les questions du [questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur](#). Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs des compétitions FFS concernées une [attestation « questionnaire de santé »](#) (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles au ticket course). Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

> **Cas particulier : Pour la pratique du biathlon (y compris hors compétition)**, un certificat médical est obligatoire. (voir le point 12.4 du règlement des licences, mutations et affiliations FFS) « [Modèle de certificat médical](#) pour la pratique du biathlon, utilisation fortement recommandée. »

1.3. Cas particulier : délivrance du ticket course à des coureurs étrangers

Le ticket course peut être délivré à des coureurs licenciés d'une fédération d'un pays limitrophe à la France participant à des compétitions régionales inscrites au calendrier FFS (toutes disciplines) et à des compétitions nationales de ski de fond, de biathlon, de saut et de combiné nordique inscrites au calendrier FFS (à l'exception des championnats de France).

Par exception et en application de conventions de réciprocité avec ces fédérations, les licenciés des fédérations espagnole et andorrane de ski peuvent participer à des compétitions régionales inscrites au calendrier FFS (toutes disciplines) et à des compétitions nationales de ski de fond, de biathlon, de saut et de combiné nordique inscrites au calendrier FFS (à l'exception des championnats de France) sans avoir



besoin de souscrire une licence carte neige ou un ticket course. Pour ce faire, ils doivent présenter aux organisateurs une licence valide de l'une de ces deux fédérations¹.

Par exception et en application d'une convention de réciprocité avec cette fédération, les licenciés de la fédération suisse de ski peuvent participer aux compétitions inscrites au calendrier FFS en saut à ski, combiné nordique, ski de fond (y compris les courses populaires dites « longues distances »), rollerski et biathlon sans avoir besoin de souscrire une licence carte neige ou un ticket course. Pour ce faire, ils doivent présenter aux organisateurs un justificatif de validité de leur licence qu'ils pourront obtenir auprès de la fédération suisse de ski : bettina.schluechter@swiss-ski.ch.

2. COMMANDE DES TICKETS COURSES

Les commandes de tickets courses se font directement auprès de la fédération au moyen du formulaire de commande disponible sur notre site internet, rubrique « Règlements – Règles communes – Ticket course ». Une fois complété, adressez ce formulaire à la FFS, par email : gsgaugneaut@ffs.fr.

À réception du bon de commande, la fédération vous adressera un bordereau de gestion sur lequel figureront les numéros des tickets courses attribués à votre épreuve, à l'exclusion de toute autre épreuve non déclarée lors de la commande.

3. SYSTEMES DE DELIVRANCE DES TICKETS COURSES

3.1. Système informatique

Le système informatique permet de délivrer les tickets courses lors de l'inscription des concurrents sur le logiciel de gestion de courses FFSSKI ou l'équivalent, au cours de laquelle les numéros de tickets courses seront incrémentés automatiquement (voir [manuel utilisation tickets courses informatiques](#)).

3.2. Autre système

La fédération propose une alternative aux organisateurs en cas de nécessité. Le cas échéant, elle leur adressera un fichier excel contenant les numéros des tickets courses attribués et les champs obligatoires à renseigner par l'organisateur (nom, prénom, n° dossard, etc).

4. RETOUR DES TICKETS COURSES DELIVRES

Vous devrez impérativement retourner, par mail à la FFS (gsgaugneaut@ffs.fr), le fichier contenant la liste des titulaires d'un ticket course dans un **délai maximum de 48h** après le déroulement de l'épreuve.

¹ Fédération espagnole de sports d'hiver et Fédération andorrane de ski.

4.1. Système informatique (fichier pdf ou txt)

Après l'épreuve, vous nous adresserez le fichier contenant la liste des participants obtenue à partir du logiciel de gestion de courses FFSSKI, en sélectionnant le menu EDITION DES PARTICIPANTS – EDITION DES TICKETS COURSES.

Cette liste comprend les champs obligatoires suivants : N° LIGNE, N° DU CODE COUREUR, DOSSARD, NOM, PRÉNOM, NATIONALITÉ, SEXE, ANNÉE DE NAISSANCE, ÉTAT (Abd,...), ADRESSE, CODE POSTAL, VILLE, NOM DE L'ÉPREUVE, DATE DE L'ÉPREUVE, NOM ORGANISATEUR ET CODEX.

GRAND PRIX

Fond Populaire (depart en ligne)
Liste des Tickets course

Compt.	N° de TIC	Dos.	Nom - Prénom	Sexe	Année	Nation	Status	Adresse	CP	Ville	Distance
1	TIC610210001		NOM1 Prenom1	F	1982	FRA	-				25Km
2	TIC610210002		NOM2 Prenom2	F	1960	fra	-				25Km

**Aperçu avant
impression**

En mode aperçu avant impression, un fichier texte contenant les participants sera déposé sur votre dossier c:\skiffs\tmp\Ticket_Course

Il disposera de la dénomination suivante : « **Ticket_Codex-num-date.txt** »

Exemple : **Ticket_FAPTxxxx-xxxx-xxxx.txt**

4.2. Autre système (fichier excel)

Vous nous retournerez la liste des participants que vous aurez saisie sur le fichier Excel fourni par la FFS. À noter que tous les champs obligatoires devront être renseignés.

IMPORTANT : La procédure pour envoyer les résultats reste inchangée. Dans tous les cas, les organisateurs s'engagent à permettre l'identification des tickets courses délivrés qui figureront dans les résultats.

5. FACTURATION

Immédiatement après le déroulement de la course **vous complétez et vous nous retournerez le bordereau de gestion**, que nous vous aurons adressé lors de la commande. Vous procéderez au **règlement** correspondant au nombre de tickets courses délivrés **par virement bancaire**. La Fédération contrôlera le nombre de tickets courses réglés à l'aide de la liste des participants que vous lui aurez envoyée préalablement par mail. À noter que le bordereau de gestion fait office de facture et qu'il conviendra d'en conserver une copie.

Attention, nous vous informons que la fédération facturera automatiquement un ticket course à tous les participants non titulaires d'un titre fédéral en cours de validité.



POUR TOUTES QUESTIONS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

GAELE SAUGNEAUT
Service vie fédérale
gsaugneaut@ffs.fr – 04 50 51 98 75

